



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



APPROCHES INNOVANTES DE GOUVERNANCE FONCIÈRE LOCALE, PARTICIPATIVE ET TRANSPARENTE:

L'expérience des plateformes locales dans la région du bassin du fleuve Sénégal

Sous la coordination de Jean-Maurice Durand, Expert sénior en gouvernance foncière de la FAO. Auteurs associés: Ibrahima Diallo, Coordinateur IPAR/FAO du projet SRB; Ann Kristin Rothe, Coordinatrice FAO du projet SRB; Cheikh Oumar BA, Directeur Exécutif IPAR; Salikou Ould Aghoub, Consultant IPAR/FAO du projet SRB en Mauritanie; Lamine Samaké, Consultant IPAR/FAO du projet SRB au Mali; Sofia Espinosa, Consultante gouvernance foncière FAO.

Contexte

La crise alimentaire de 2008 a entraîné, particulièrement en Afrique de l'Ouest, une ruée sans précédent des investisseurs sur les terres agricoles et pastorales. Avec les effets déjà perceptibles des changements climatiques et la réduction (ou la sous-utilisation) des superficies agricoles due à divers facteurs comme l'expansion urbaine ou la dégradation des sols, les menaces et la pression croissante qui pèsent sur les ressources foncières, la durabilité des systèmes de production est de plus en plus menacée. A cela s'ajoutent des difficultés d'accès à la terre pour les segments les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, notamment.

La vallée du fleuve Sénégal, qui est une zone stratégique pour la production agricole et la sécurité alimentaire de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, n'échappe pas à ces phénomènes, même si elle fait l'objet d'une attention particulière de la part des gouvernements concernés, de l'Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), mais aussi des acteurs de la société civile, des organisations socio- professionnelles agricole et des partenaires techniques et financiers.

Sur le plan politique, les pays de la zone ont lancé, et parfois finalisé, des processus de réformes des lois régissant les régimes fonciers. Dans le cas du Sénégal, le gouvernement a ainsi mis en place une Commission nationale de réforme foncière (CNRF) en vue d'engager des réformes substantielles du régime foncier sénégalais. Ladite Commission fut créée par le Décret n° 2012-1419 du 6 décembre 2012. Elle a été dissoute en avril 2017, après avoir conduit un processus inclusif, fondé sur une démarche fédératrice et inclusive et produit un document de politique foncière, soumis au Président de la République. La plateforme nationale de dialogue sur la gouvernance foncière a largement contribué aux débats, en alimentant les points de vue aussi bien des acteurs gouvernementaux que ceux de la société civile. Au Mali, une nouvelle loi foncière agricole a été promulguée en mai 2017, avec notamment des dispositions favorables aux femmes et aux jeunes et des mesures de décentralisation de la gestion du foncier vers des commissions locales de gouvernance foncière. Une réforme foncière plus large a également été lancée et a bénéficié des contributions importantes de la plateforme. En Mauritanie, sous l'égide de la Commission Technique pour la Réforme

Foncière (COTREF), une feuille de route a également été élaborée, avec l'appui de la Banque mondiale. Ces processus sont longs, souvent sujets à des coups d'arrêt, mais ils montrent bien que la problématique foncière préoccupe les gouvernements de la région, aiguillonnés par les demandes des organisations sous régionales, de la société civile et des organisations professionnelles agricoles.

Au niveau international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), chargée de la promotion et de l'appui à la mise en œuvre des **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (DV) dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**, a été sollicitée pour soutenir ces processus et œuvrer avec différents partenaires pour expérimenter des approches de gouvernance foncière innovantes, y compris dans le cadre des législations existantes.

Dans la région du fleuve Sénégal, les activités ont débuté avec un premier projet financé par le FIDA et mis en œuvre par l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) pour faire connaître et disséminer les DV dans la région, en particulier auprès des organisations de la société civile. Un premier atelier national de diffusion des DV et d'analyse de la problématique foncière a été organisé en mars 2014, avec le soutien de la FAO, du FIDA, de la France et de l'Italie. A l'initiative d'IPAR, fin 2015, a démarré le projet appelé « une gouvernance foncière améliorée pour une prospérité partagée dans le Bassin du fleuve Sénégal (en abrégé «SRB» pour «Senegal River Basin») ». Financé par l'Allemagne, ce projet avait pour but principal de promouvoir l'utilisation des DV aux niveaux régional, national et local. Il est devenu au fil du temps un projet fédérateur, attirant des financements complémentaires de l'Italie, de la FAO et du FMM (Flexible Multi-Partner Mechanism, comportant des fonds de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse) et conduisant à la construction d'un programme ambitieux d'appui à la mise en œuvre des DV et à l'amélioration de la gouvernance foncière dans tout le bassin, avec l'association plus récente de la Guinée.

L'une des approches innovantes, promue et mise en place dans le cadre de ce projet, a été la construction d'espaces de dialogue multi-acteurs aux trois niveaux, régional (au sens du Bassin), national et local, ainsi que la facilitation des dialogues et échanges entre ces trois niveaux, créant de ce fait une véritable communauté du foncier dans la région. Cette approche est directement inspirée du mécanisme multi-acteurs et inclusif qui, au niveau international et dans le cadre du Comité à la Sécurité alimentaire mondiale (CSA), a conduit à l'élaboration, puis à l'approbation des Directives volontaires en mai 2012. Elle vise aussi à suivre très exactement les recommandations du paragraphe 26.2 de ces mêmes DV: «Les États sont encouragés à constituer des cadres et des plateformes multipartites aux niveaux local, national et régional, ou à utiliser

ceux qui existent, pour collaborer à la mise en œuvre des présentes Directives; à contrôler et à évaluer leur application dans leurs juridictions respectives; et à évaluer l'incidence positive de ce dispositif sur la gouvernance des terres, des pêches et des forêts, et sur la sécurité alimentaire et la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et du développement durable. Ce processus devrait être inclusif, participatif, tenir compte de la question de l'égalité des sexes, applicable en pratique, économiquement acceptable et durable. Pour s'acquitter de ces tâches, les États peuvent solliciter un appui technique auprès d'organes régionaux et internationaux». (DV, Partie 7, Promotion, mise en œuvre, suivi et évaluation, p.41).

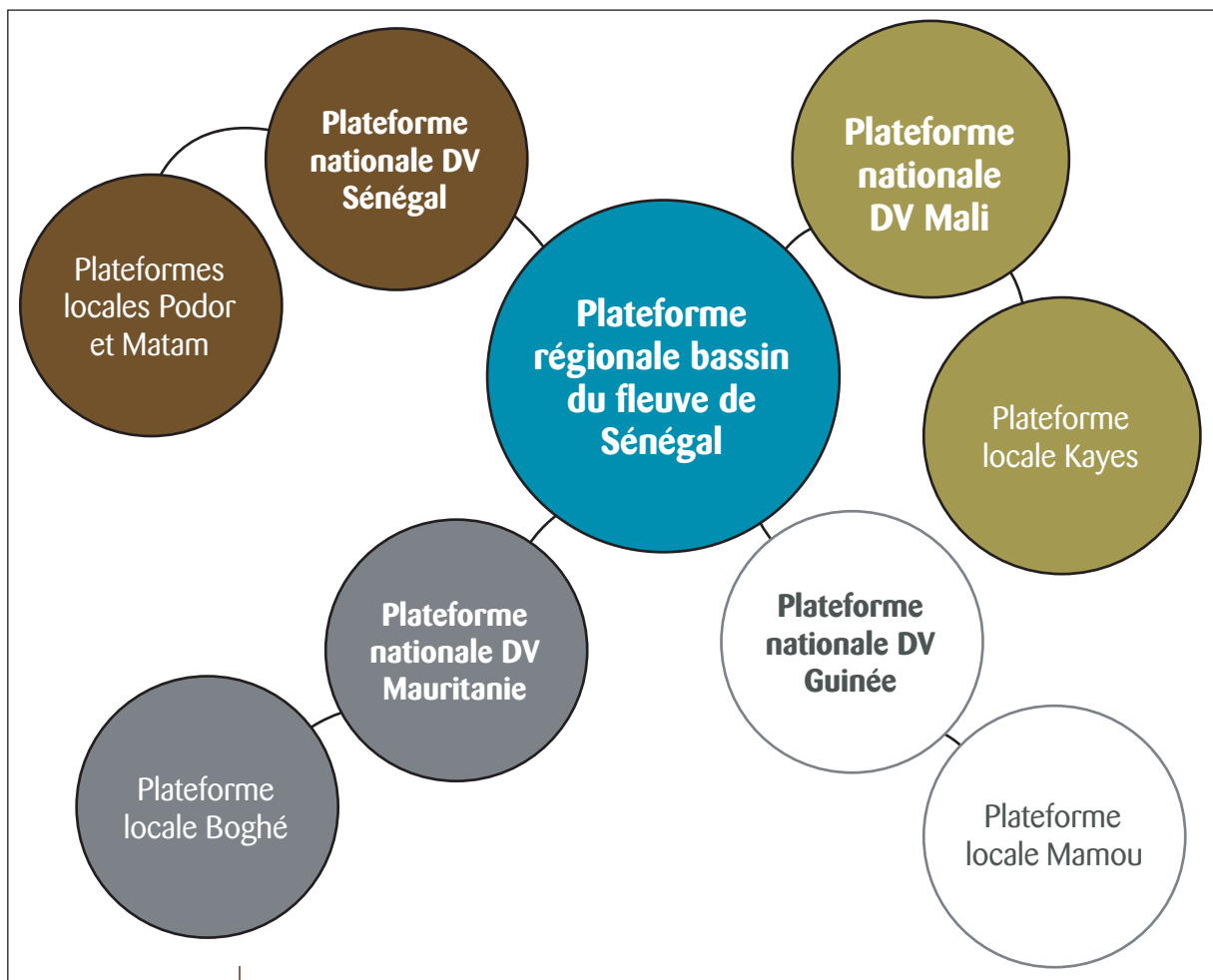


Figure 1 – Les espaces de dialogues et d'échange sur la gouvernance foncière, ou plateformes, et leurs interactions dans le Bassin du fleuve Sénégal.

Ainsi, grâce à l'appui et à la mobilisation facilitée par le projet SRB, de nombreux acteurs gouvernementaux, des organisations de la société civile, des universités et du monde de la recherche, des juristes, ainsi que des représentants du secteur privé, se retrouvent régulièrement pour analyser de manière libre et ouverte les problématiques foncières dans le Bassin du fleuve Sénégal. Il s'agit d'une première, concernant un dialogue de cette nature entre les pays de la région. L'un des partenaires principaux du projet, l'OMVS, a même entrepris pour la première fois le développement d'une charte foncière pour le Bassin, dont les prémices ont déjà été discutés au niveau de

la plateforme régionale. Ces différents acteurs se sont non seulement appropriés les DV et les utilisent de différentes manières dans leurs travaux, mais certains d'entre eux, grâce à l'appui du programme DV dans la région, ont conduit d'intéressantes expérimentations d'approches innovantes de gouvernance locale participative et transparente.

La présente note se concentrera sur l'analyse et la présentation d'un premier bilan de la mise en place, du fonctionnement et des résultats obtenus par les plateformes locales multi-acteurs sur la gouvernance foncière, créées avec l'appui du programme DV dans la vallée du fleuve Sénégal.



Cultures de décrue dans le département de Podor (Sénégal) ©FAO/X. Le Roy

Intérêt et conditions de la mise en place de plateformes locales de gouvernance foncière

Au-delà de la recommandation, au fond très générale, qui figure dans les DV de promouvoir la mise en place de plateformes locales, le principal intérêt de leur création réside dans la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter pour la résolution des problèmes fonciers dans une zone donnée.

La création de ces plateformes locales a été progressive. En premier lieu, les actions de dialogue, d'échange et d'opérationnalisation des DV au niveau national et régional ont inspiré certains acteurs locaux

et les ont conduits à transposer le modèle d'interaction multi-acteurs au niveau de leurs communes ou petites régions. Soutenus par le projet SRB et les initiatives associées, les acteurs locaux de Kayes au Mali, de Matam et Podor au Sénégal, et de Bogué en Mauritanie se sont donc organisés en plateformes locales sur la thématique foncière afin de traiter des problématiques particulières qui leurs sont propres. Ces entités, informelles, souples et inclusives, s'appuient sur une démarche originale, valorisant la participation et le dialogue des acteurs au niveau local en mobilisant les

meilleures pratiques (expériences et outils) mises au point dans les pays concernés. Et au fil du temps, la stratégie adoptée est devenue fructueuse à travers une collaboration effective entre les différents acteurs locaux pour développer, dans le contexte particulier

du bassin, un mécanisme souple de partage des connaissances et d'identification de solutions consensuelles pour accroître la transparence, le plaidoyer et pour, au final, améliorer la sécurité et l'accès au foncier pour les populations de la vallée.

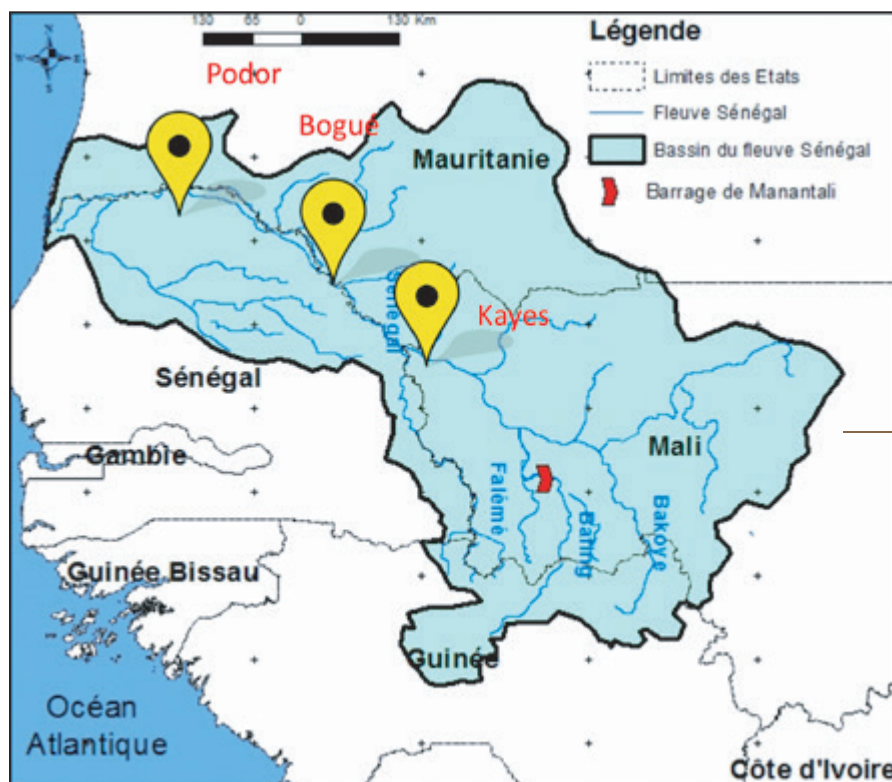


Figure 2 – Positions géographiques des plateformes locales sur le foncier dans la vallée du fleuve Sénégal.

Source: Map élaboré par Jean Maurice Durand - FAO, 2019.

Les activités et les résultats

Les plateformes locales du Mali, de Mauritanie et du Sénégal ont d'ores et déjà produit un certain nombre d'impacts positifs sur les enjeux de gouvernance foncière dans les zones concernées. Le premier est la création d'espaces de dialogue ouverts et transparents, là où, bien souvent, conflits et mésententes menaçaient de prendre le dessus. Mais au-delà, d'autres résultats tangibles peuvent être cités, comme le renforcement des capacités des acteurs locaux, la légitimation et le renforcement d'institutions de gouvernance locale, la création et le partage de connaissances, la contribution à l'amélioration et à la mise en œuvre pratique de cadres juridiques. Les paragraphes suivants s'attacheront à détailler l'ensemble des résultats atteints à ce jour.

Le dialogue multipartite ouvert et transparent

Les trois plateformes de Boghé, Kayes et Podor ont permis l'établissement d'un dialogue apaisé, ouvert et inclusif autour des épineuses problématiques foncières que l'on rencontre dans la vallée. Au Sénégal, la plateforme de Podor a bénéficié de l'existence d'une structure dénommée Cadre de concertation des collectivités territoriales de Podor, qui regroupe les 22 communes et le conseil départemental, soit les 23 collectivités du département éponyme. Ce cadre vise à la mutualisation des actions à mener en matière de développement et la problématique foncière était déjà

LA PLATEFORME DE PODOR, SÉNÉGAL



La plate-forme de Podor, une première expérience de dialogue local multi-acteurs sur le foncier au Sénégal, bénéficie d'une grande légitimité et d'une force opérationnelle, grâce à sa composition d'intervenants issus des administrations locales, des autorités administratives, des services techniques décentralisés, des organisations paysannes, les associations de femmes et de jeunes, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. La plateforme a permis une analyse plus approfondie des questions foncières, y compris sur les développements agro-industriels, les problèmes environnementaux, la dégradation des terres, la négociation foncière et la résolution des conflits. Elle a porté ces questions à l'attention et à la considération des débats politiques nationaux et des organes décisionnels par le biais de la plate-forme nationale.

un thème majeur avant la création de la plateforme. La mise en place de cet espace de dialogue dédié plus spécialement au foncier, l'introduction des Directives dans le débat et la référence aux expériences du MCA et, actuellement, du projet AIDEP (Agriculture Irriguée et Développement Economique des territoires ruraux de Podor), en cours d'exécution dans les 10 communes, (anciennes communautés rurales), ont beaucoup contribué à la recherche de solutions concrètes aux problèmes fonciers dans la partie centrale de la vallée. Après avoir favorisé l'établissement d'une cartographie des programmes et acteurs intervenants sur le foncier dans la zone, elle a permis de fédérer les administrations locales, les autorités administratives, les services techniques décentralisés, les organisations paysannes, les associations de femmes et de jeunes, le secteur privé et certains partenaires techniques et financiers autour des thématiques suivantes:

- L'intercommunalité en matière foncière;
- Les négociations, la prévention et la gestion des conflits fonciers;
- L'institutionnalisation des outils locaux de gouvernance foncière;

- La sécurisation foncière des femmes et des jeunes;
- Le partage d'expériences et d'outils entre acteurs;
- La redynamisation des cadres de concertation / groupements intercommunautaires;
- Le renforcement des institutions et des outils fonciers;
- L'appui à la résolution de cas de conflits fonciers;
- Le partage sur la problématique des limites administratives;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication pour accompagner et valoriser les activités de la plateforme et la diffusion des Directives volontaires au niveau local.

A Boghé, en Mauritanie, la situation de référence en matière de gouvernance des régimes fonciers était caractérisée par: (i) les décisions unilatérales et souvent improvisées des structures étatiques, (ii) l'absence de dialogue et de concertation entre les différents acteurs, (iii) l'exclusion des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, et (iv) l'absence de communication et de transparence. Pour améliorer cette situation, la plateforme de Boghé

a réussi à créer un espace de dialogue participatif et inclusif. Y sont représentés, pour la première fois dans le pays, les différents acteurs intervenant dans le domaine de la gouvernance foncière notamment les autorités administratives, les services techniques décentralisés, les organisations de femmes et de jeunes, les élus locaux, les agropasteurs, les pêcheurs, les organisations socio professionnelles, le secteur privé et certains partenaires techniques et financiers.

Ce nouvel environnement favorable à un dialogue inclusif et apaisé a permis aux communautés et aux différents groupes, d'exprimer librement leurs attentes et de contribuer à la prise de décision en matière de gouvernance foncière locale. Elle a donné aux uns et aux autres, une vision harmonisée autour des principales thématiques suivantes: (i) l'accès des femmes et des jeunes à la propriété foncière, (ii) l'implication des communautés dans le processus de prise de décision lié à la question foncière (iii) le besoin de transparence au niveau du foncier, (iv) la valorisation des ressources naturelles disponibles (pêches, forêts et terres), (v) le besoin de prendre en compte les principes des DV dans le processus de réforme foncière en cours.

Dans la région de Kayes, au Mali, la mise en place de la plateforme locale multi-acteurs sur la gouvernance foncière responsable soutenue par le projet SRB, à l'image de celle existant au niveau national, joue un rôle capital dans la mise en œuvre effective de la Loi sur le Foncier Agricole (LFA). Cette plateforme locale est présidée par le Gouverneur de la région, avec l'implication de tous les acteurs intervenant dans le domaine du foncier, notamment les services techniques décentralisés (agriculture, élevage, pêche, environnement), les organisations paysannes, les élus locaux, les ONG, la société civile, les organisations de

femmes et de jeunes, etc. Cette approche multi-acteurs a favorisé le dialogue permanent entre les différents acteurs aussi bien étatiques que non-étatiques et est devenue un espace d'échange privilégié et de concertation essentiel sur la gouvernance foncière au niveau de la région.

Elle a favorisé une synergie d'actions entre les différents acteurs souvent opposés sur cette thématique clé du foncier mais aussi facilité l'intégration d'acteurs parfois oubliés ou exclus du processus. La plateforme a également permis la mise en place et le renforcement des capacités d'une dizaine de Commissions foncières villageoises (COFOs) dans la région de Kayes. Comme le définit la loi, ces COFOs villageoises sont la matérialisation de la prise en compte des communautés dans la gestion foncière de leurs localités et leur rôle principal est de prévenir et de gérer les conflits fonciers afin de renforcer la sécurité alimentaire de la population et de sécuriser les terres coutumières des villages et des familles.

Création et partage de connaissances

L'un des avantages de créer un espace de dialogue permanent entre les différents acteurs est de faciliter le partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques. C'est également tout l'intérêt de faciliter aussi les échanges avec le niveau national et entre pays. Dans le cadre du programme DV, les différentes parties prenantes (organisations de la société civile, parlementaires, représentants des communautés locales, etc.) des 4 pays ont participé à des formations sur:



Mise en place de la COFO villageoise de Sébécoro ©FAO/Zoumana Traoré/DRA-Kayes

- le contenu, les objectifs et les expériences de mise en œuvre des Directives;
- les approches de négociations foncières;
- les procédures d'enregistrement foncier;
- les droits fonciers coutumiers dans la région;
- les impacts de l'agrobusiness sur l'agriculture familiale;
- la faisabilité d'un observatoire régional sur la gouvernance foncière;
- des outils développés par certains membres des plateformes nationales et avec l'appui du programme. Parmi ces outils, on peut citer un guide contextualisé sur le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)¹, une grille d'analyse des projets d'investissement à incidence foncière (CNCR, Sénégal) ou les codes de bonne conduite en matière de gouvernance foncière (ActionAid, Sénégal).
- la loi sur le Foncier Agricole du Mali et ses décrets d'application;
- la gouvernance des terres pastorales;
- la décentralisation et la gestion foncière;
- la territorialisation des politiques publiques.

Le programme a également permis les échanges d'information au sujet des approches et des résultats des Cadres d'analyse de la gouvernance foncière « CAGF », promus par la Banque mondiale et complétés dans le cadre du projet par des modules spécifiques et innovants sur la pêche et le pastoralisme. Avec la finalisation du CPLCC au Mali, soutenu par le projet, les acteurs disposent d'une bonne analyse de base des forces et des faiblesses des systèmes de gouvernance foncière dans les trois pays. A leur niveau, ces informations permettent aux plateformes locales de trouver des solutions originales aux problèmes tout en contribuant à l'amélioration de la gouvernance foncière au niveau national.

La légitimation et le renforcement d'institutions de gouvernance locale

Parce qu'elles fonctionnent sur la base d'un débat ouvert et apaisé, les plateformes locales ont permis la clarification des règles de gestion foncière à différents niveaux: village et hameau, communal et intercommunal. La plateforme de Kayes, au Mali, a notamment facilité l'établissement d'un dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques avec pour objectif principal d'expérimenter les dispositions de la nouvelle loi sur le foncier agricole, dans laquelle certaines dispositions sont directement inspirées des DV, telles que la reconnaissance des droits coutumiers ou des mesures concrètes pour un accès plus sûr à la terre des femmes et des jeunes. Avec la création de dix commissions foncières (COFO) pluri-acteurs à différentes échelles, cette approche originale a permis de prévenir et de gérer les conflits fonciers au niveau villageois, et, au final de contribuer à renforcer la cohésion sociale avec l'objectif ultime de contribuer à une meilleure la sécurité alimentaire.

En Mauritanie, la mise en place d'une plateforme multipartite locale à Boghé a inspiré de nouvelles façons de gérer l'information foncière dans le pays. Les échanges entre acteurs sont élargis et consolidés au niveau local par la désignation de points focaux municipaux, servant de canal actif et dynamique pour la diffusion et le partage d'informations sur la gouvernance foncière responsable. L'ouverture de ce nouvel espace inclusif pour un dialogue pacifique a élargi la portée de la gouvernance foncière à la recherche d'accords consensuels sur l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation équitable. Grâce au recours aux DV par la création des espaces de dialogue ayant permis de mieux se connaître et de s'apprécier mutuellement, les relations souvent faites d'évitement entre l'Etat et la société civile se sont sensiblement améliorées.

Au Sénégal, la plateforme locale de Podor est devenue aujourd'hui un cadre de référence multi acteurs sur la gouvernance foncière avec l'implication de l'ensemble des vingt-deux (22) collectivités territoriales du département de Podor et des structures déconcentrées et des leaders des organisations de la société civile de la moyenne vallée. Grâce à la plateforme locale de Podor, le projet a déjà enregistré la mise en place de dix commissions domaniales élargies aux organisations de base, et inspiré des opérations de régularisations foncières au profit des

¹ Parfois traduit aussi comme Consentement libre, préalable et éclairé, de l'anglais «Free, Prior and Informed Consent (FPIC)».

L'EXPERIENCE DU MALI



Au Mali, l'établissement de dix (10) commissions foncières villageoises (COFO) dans la région de Kayes a permis l'opérationnalisation de la loi foncière agricole (LFA). Elles ont contribué de manière significative à la mise en œuvre de cette importante loi dans la région, en prévenant et en gérant les conflits fonciers au niveau du village et en renforçant la cohésion sociale. L'installation de ces COFOs villageoises a également favorisé la prise en compte de toutes les couches des localités concernées. En effet, elle

a permis aux femmes et aux jeunes de s'impliquer davantage dans la gestion foncière de leur localité et la défense de leurs intérêts dans les instances de décisions.

Selon Mme Mariam Sissoko, une leader féminine, membre très active de la plateforme de Kayes : « ces commissions foncières permettront aux femmes de faire valoir leurs droits et faciliteront leur accès à la terre dans tous les villages. » Les différents utilisateurs du foncier agricole notamment les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les forestiers sont tous représentés légalement dans ces COFOs et ils pourront valablement travailler en synergie autour de l'intérêt commun.

Les résultats obtenus par cette approche ont conduit à la création d'autres commissions dans la région, notamment de commissions foncières communales sous l'égide de la Direction régionale de l'Agriculture. Ceci montre encore l'importance de ces commissions pour la gouvernance responsable du foncier au Mali.

groupes de jeunes et de femmes. La légitimité ainsi acquise a permis d'impliquer tous les projets fonciers dans la zone et des discussions sont déjà engagées en vue de mettre en place un dispositif permanent de prévention et de gestion des conflits fonciers à l'échelle départementale de Podor.

Contribution à l'amélioration et à la mise en œuvre des cadres juridiques nationaux

Avec la régularité des échanges multi-acteurs basés sur des évidences scientifique, favorisés par le

programme entre le niveau local et le niveau national, les plateformes foncières locales ont joué un rôle important, non seulement dans la mise en œuvre des cadres légaux, et notamment des nouveaux, mais aussi dans les réflexions conduites au niveau national pour amender ou réformer les lois. Plus généralement, puisqu'elles sont en quelque sorte des laboratoires de la gouvernance foncière, testant des solutions originales ou innovantes face à des problèmes très concrets, elles jouent un rôle apprécié pour éclairer les débats politiques nationaux et les processus visant à améliorer tous les aspects de la gouvernance foncière².

En Mauritanie, les DV ont joué un rôle clé dans le lancement du processus de réforme et la préparation d'une feuille de route pour le conduire. L'expérience

² For example the international symposium focusing on the future of family farming in the context of a progressive integration of African policies and an increasingly globalized economy, organized in Dakar 27- 29 November 2018: <http://www.ipar.sn/COLLOQUE-INTERNATIONAL-en-hommage-au-Dr-Jacques-Faye.html?lang=fr>

de dialogue multi-acteurs menée par la plateforme de Boghé est déjà retenue comme expérience pilote par la commission technique sur la réforme foncière (COTREF).

Au Mali, avec l'appui du projet SRB, la Coordination Nationale des Organisations paysannes (CNOP) et la

plateforme nationale multi-acteurs sur la gouvernance foncière de manière globale ont largement contribué à la dissémination des DV pour favoriser leurs prises en compte dans la LFA.

Les perspectives des plateformes locales dans les pays du bassin du fleuve Sénégal

L'expérience innovante des plateformes locales conduite dans le cadre du programme SRB a d'ores et déjà inspiré d'autres acteurs. En Guinée, une plateforme de ce type a ainsi été créée à Mamou où la gestion des ressources foncières reste une problématique complexe avec une insécurité foncière accentuée par l'inadaptation de la loi foncière en vigueur. Dans ce contexte, cette initiative a été saluée par tous les acteurs guinéens et perçue comme un cadre de dialogue constructif pour enrichir les orientations retenues dans le cadre de la nouvelle feuille de route, définie par les autorités nationales sous l'égide du ministère de l'agriculture.

Au Mali, le gouvernement et les différents acteurs souhaiteraient la création d'autres plateformes au niveau des régions (Ségou, Sikasso ou encore Mopti) pour favoriser le dialogue multi-acteurs et la mise en œuvre effective de la LFA.

En Mauritanie, le Groupement national des Agropasteurs (GNAP) a conduit une étude de faisabilité pour l'implantation de trois autres plateformes dans les Willayas du Trarza, du Gorgol et du Guidimakha. L'Etat et ses partenaires techniques et financiers apprécient les plateformes mises en place par le projet SRB, et notamment la plateforme locale de Boghé, et sont aujourd'hui favorables à l'idée que celles-ci deviennent des acteurs clés dans le processus de réforme foncière en Mauritanie, au sein duquel elles sont donc appelées à jouer un rôle de facilitation du dialogue politique et de prise en compte des principes des DV.

Ces différentes expériences constituent autant de jalons désormais posés pour la promotion d'une approche locale plus inclusive de la gouvernance foncière, avec un accroissement des capacités et une responsabilisation des acteurs locaux, considérés



Atelier de mise en place de la plateforme de Boghé ©FAO/JED - IPAR



dans leur diversité. Les différentes activités menées, les stratégies déjà définies, ainsi que les partenariats établis ont permis de soutenir la reconnaissance des droits fonciers légitimes dans le bassin du fleuve Sénégal, de promouvoir un accès équitable aux ressources naturelles et d'améliorer la gouvernance foncière pour les populations concernées.

Aujourd'hui, les plateformes locales sont devenues des outils de dialogue, d'impulsion, de coordination et d'accompagnement des initiatives locales. Elles jouent un rôle incontournable dans la recherche de solutions durables aux problèmes fonciers dans le bassin du fleuve Sénégal. Cette fonction est reconnue par les autorités nationales. Dans le cadre de la matérialisation des politiques foncières, elles attendent beaucoup de ce type de cadres de concertation, perçus comme partenaires stratégiques pour alimenter les réflexions en cours, et pas seulement dans le bassin du fleuve Sénégal. L'inventaire des us et coutumes en matière foncière, auquel le projet a contribué, et l'élaboration de conventions locales au niveau villageois ou infra-villageois permettent d'intégrer les spécificités des différents contextes. A noter aussi que les plateformes peuvent permettre de déclencher des dynamiques de terroirs, sociales, environnementales (et de résilience climatique), économiques et culturelles autour de l'agroécologie, comme préconisé dans les DV. Une réflexion de ce genre, construite sur la base du dialogue sur la gouvernance foncière, est actuellement lancée au Mali concernant les terroirs en Agroécologie paysanne.

⋮ Cette expérience va également certainement inspirer la charte foncière que l'OMVS souhaite élaborer. Il est même permis de penser que les plateformes locales multi-acteurs pourraient être l'une des voies d'amélioration de la gouvernance foncière locale, explicitement encouragées par ce document (notamment sur des thématiques comme la reconnaissance des droits fonciers légitimes, l'accès à la terre facilité pour les plus vulnérables, la promotion d'investissement responsables, l'approche holistique de la gestion des ressources naturelles, etc.).

⋮ Pour autant, il est difficile d'envisager un fonctionnement à long terme des plateformes locales sans un accompagnement à la fois technique, juridique (la maîtrise d'un minimum d'outils juridiques s'avérant en effet un gage d'efficacité) et financier, eu égard à la faiblesse des moyens dont disposent la plupart des acteurs concernés. Le simple fait d'organiser des réunions et ateliers suppose en effet des coûts parfois difficiles à supporter. Concernant le cadre plus général, sans une politique foncière nationale donnant des orientations claires, notamment au sujet des droits fonciers des communautés et des groupes vulnérables (femmes, jeunes), voire sans une loi adaptée au niveau national, certains aspects débattus par les plateformes locales risquent d'aboutir à des impasses. Il est donc important d'agir à plusieurs niveaux, y compris au plan régional où la CEDEAO doit décliner des directives foncières. En somme, l'avenir de cette expérience prometteuse des plateformes locales dépend aussi de l'évolution positive de l'ensemble de l'agenda foncier en Afrique de l'Ouest.



Directives Volontaires

- Les directives ont été élaborées à travers un processus de consultation inclusif et transparent, initié par la FAO auquel ont aussi pris part, beaucoup de pays, des représentants de la société civile, du secteur privé, du monde académique et de la recherche, ainsi que des organisations internationales.
- Le processus a été finalisé grâce à des négociations intergouvernementales conduites par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).
- Les Directives ont été approuvées officiellement par le CSA lors de sa trente-huitième session spéciale, le 11 mai 2012.

Objectifs des Directives

- Promouvoir la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, en prenant en compte toutes les formes de régimes fonciers: publics, privés, communautaires, autochtones, coutumiers et informels.
- Garantir la sécurité alimentaire pour tous et promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- Garantir aux populations des moyens de subsistance durables et assurer la stabilité sociale, la sécurité en matière de logement, le développement rural, la protection de l'environnement, ainsi qu'un développement économique et social durable.

Principes directeurs d'une gouvernance foncière responsable

Principes généraux : les Etats devraient

- Reconnaître et respecter tous les droits fonciers légitimes et leurs détenteurs;
- Protéger les droits fonciers légitimes contre les menaces;
- Promouvoir et faciliter l'exercice des droits fonciers légitimes;
- Donner accès à la justice en cas de violation de droits fonciers légitimes;
- Prévenir les différends fonciers, les conflits violents et la corruption.

Les acteurs non étatiques, y compris les entreprises, devraient respecter les droits de l'homme et les droits fonciers légitimes.

Les principes de mise en œuvre comprennent:

- la dignité humaine
- la non-discrimination
- l'équité et la justice
- l'égalité des sexes
- des approches holistiques et durables
- la consultation et la participation
- l'Etat de droit
- la transparence
- l'obligation de rendre compte
- l'amélioration continue



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - Représentation au Sénégal

15, Rue Calmette X Rue El-Hadji Amadou Assane Ndoye, DAKAR
BP N°: 3300 - Tél. : +221 33 889 16 66 / 33 889 16 70 / 33 823 63 30
FAO-SN@fao.org

Kër Jacques Faye, Immeuble Bilguiss - 67, Rond-Point VDN - Ouest Foire
BP : 16788 Dakar Fann (Sénégal)
Tél. : +221 33 869 00 79 - Fax : +221 33 825 95 09
E-mail : ipar@ipar.sn - www.ipar.sn



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO